

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.10.01 Convocation du 19.10.2001

Compte rendu affiché le 26 octobre 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : TARIFS MUNICIPAUX :
"MARCHE à la MOTO"**

Présents :

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ, OLLIVIER,
Maires-Adjoints,

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	24
votants	27

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD,
WYMAN, MARMONIER, BERRA, M. GONDELAUD, Mme ZULLI,
M. GOSSET, Mmes PERRIN, DESVIGNES, M. MACHURAT, Mlle
MILLET, M. BELLOT, Mme LABASOR.

M. AUROY par M. POINT - M. FERNANDES par M. OLLIVIER -
M. CHRETIN par M. GONDELAUD.

Absents représentés :

Absents excusés : Mme DURAND et M. BOUREZG.

Monsieur l'Adjoint délégué rappelle que la Commission des Finances a examiné, dans le détail les tarifs municipaux.

Il propose à l'assemblée d'accepter les tarifs suivants pour l'utilisation du domaine public à l'occasion des "Marchés à la Moto" qui se déroulent une fois par trimestre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant que l'utilisation du domaine public à l'occasion des "Marchés à la Moto" fait l'objet d'une tarification qu'il convient d'actualiser,
- Fixe lesdits tarifs comme suit :

↳ Par Moto d'occasion	8,00 €	
↳ Etalages	13,00 €	pour 2 m ²
	40,00 €	pour 4 m ²
↳ Parking Moto - Droit d'entrée	2,00 €	

- Dit que ces dispositions sont applicables à compter du 1^{er} Mars 2002,
- Précise que cette recette est prévue à l'article 7336 du budget communal,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 25 octobre 2001

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 13 novembre 2001
- de la publication le 14 novembre 2001
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 13 novembre 2001